

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 janvier 2022

Délibération n° 2022-0982

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Secteur Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Approbation de l'abrogation du cahier des charges d'objectifs concernant le terrain situé 31 rue Paul Duvivier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrucand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absent excusé : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

Conseil du 24 janvier 2022**Délibération n° 2022-0982**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Secteur Duvivier - Projet urbain partenarial (PUP) Duvivier - Approbation de l'abrogation du cahier des charges d'objectifs concernant le terrain situé 31 rue Paul Duvivier

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du PUP Duvivier à Lyon 7ème, la Métropole de Lyon a approuvé, par délibérations de la Commission permanente n° CP-2019-3602 du 9 décembre 2019 et n° CP-2020-0192 du 5 octobre 2020, l'acquisition, auprès de l'indivision Duval développement Auvergne-Rhône-Alpes et la société Vilogia, des parcelles de terrain nouvellement cadastrées BK 324, BK 325, BK 350, BK 347, BK 348 et BK 343 (issues des parcelles cadastrées BK 190, BK 310 et BK 311) situées rue Duvivier et route de Vienne à Lyon 7ème.

Est également cédée à la Métropole une quote-part indivise de l'impasse des Chalets cadastrée BK 189. Ces parcelles sont destinées à assurer la desserte en voirie du terrain d'assiette du projet d'aménagement de l'indivision.

Le périmètre de ce projet d'aménagement est, en partie, situé dans l'emprise d'un cahier des charges d'objectifs établi par la Communauté urbaine de Lyon pour la vente du tènement cadastré BK 190 à la société de gestion immobilière et financière (SOGEFI) approuvée par délibération du Bureau communautaire n° B-2012-3212 du 10 mai 2012. L'acte de vente a été signé les 10 et 17 juin 2013. Certaines des dispositions qu'il contient sont de nature à compromettre le projet d'aménagement de l'indivision, notamment, la construction de logements.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire, compte-tenu du programme de construction de l'acquéreur, d'abroger ce cahier des charges.

Aussi, par la présente, il est proposé que la Métropole, à l'initiative de la rédaction du cahier des charges :

- reconnaît ne plus entendre se prévaloir du cahier des charges imposé lors de la vente du terrain par la Communauté urbaine de Lyon à SOGIFI,
- considère que ses prescriptions sont devenues caduques et ne s'oppose pas au programme de construction de l'indivision.

L'accord de la Métropole sur la suppression du cahier des charges se matérialisera par l'insertion d'une clause dans l'acte de vente de rétrocession des voiries ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'abrogation du cahier des charges d'objectifs établi par la Communauté urbaine de Lyon pour la vente du tènement cadastré BK 190 situé 31 rue Paul Duvivier à Lyon 7ème.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'abrogation dudit cahier des charges.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275027-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
